2020/02.07/15

→ Cqm DCPAT

Ville de Mazingarbe

Le Sous-Préfet
Jean-François RAFFY
14 JUIL. 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 2 JUILLET 2020

Date de la convocation :
26 Juin 2020

Date d'affichage :
26 Juin 2020

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 26
Procuration : 1

A la majorité :
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 2
Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt, le deux juillet à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : M. Laurent POISSANT, Mme Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE, Mrs Romain DRUMEZ, Joël BIGOURD, Alain COURAULT, Mme Jacqueline LACHERAY, Mmes Marie-Claire DEBERT, Sylvie DEBOVE, Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mrs Philippe CARON, Joël OUVRY, Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, M. Grégory CLAUSEN, M. Michael HONORE, Mmes Angélique WASIL, Cindy QUESTE, Perrine FRUCHART, Mrs Jimmy DELESTIENNE, Ludovic DECOCQ.

Excusé : M. Bertrand NAGLIK.

Absent : M. Serge HERMANT.

Excusée ayant donné procuration : Mme Sophie PASSERIEUX pouvoir à M. Romain DRUMEZ.

Secrétaire : M. Jimmy DELESTIENNE.

Objet : Installations Classées – SAS MC CAIN à Harnes

Par arrêté du 29 Mai 2020, Monsieur le Maire donne connaissance de l'enquête publique relative au projet d'extension du plan d'épandage des boues issues de la station d'épuration du site MC Alimentaire de Harnes.

« Décision Exécutoire » :

Reçue en Sous-Préfecture le .....

Publiée et Notifiée le

.....

Le Maire,

Laurent Poissant

L'entreprise MC CAIN à Harnes est autorisée à produire 720 tonnes de frites et 41 tonnes de flocons. A ce titre, le volume des effluents produits augmentent et donc la quantité de boues déshydratées également. Actuellement, le périmètre d'épandage de boues est désuet et les surfaces mises à disposition insuffisantes.

Une demande d'extension du périmètre d'épandage de MC CAIN est réalisée. Cette enquête concerne plus du double de la surface d'épandage initial soit environ 118 % d'augmentation. Cette extension est proposée sur les parcelles communales, situées Route Nationale, cadastrées Sections AE 14 et 382.

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral, le conseil municipal est invité à exprimer son avis sur le projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré :

Emet un avis favorable concernant le projet d'épandage des boues de l'Usine Mc CAIN à Harnes sur les parcelles communales, situés route nationale, cadastrées sections AE 14 et 382.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant

REÇU LE 10 JUIL. 2020 Sous-Préfecture de LENS

MAIRIE HARNES 62611